



**ARQP (ASSOCIATION DE
RIVERAINS DU QUARTIER
DES PENTES)**

CONTACT :

arqpentes@gmail.com

WWW.ARQP.FR

**PRESERVATION DE
L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA QUALITE DE VIE
DES HABITANTS DU
QUARTIER ET DE LA
VILLE DE RIS-ORANGIS**

CAHIER D'ACTEUR

Bureau de l'ARQP

La composition des CSR, les risques de pollution de l'air et de l'eau en cas d'incendie.

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Le risque incendie n'est évoqué dans le document de la SEMOP qu'en quelques mots : un bassin de récupération dont la capacité n'est pas précisée (page 54), des études (à venir ! pages 74 et 96),

Plusieurs exemples sur des sites de traitement et stockage de déchets, de nature comparable à ceux dont on veut nous imposer la présence, montrent qu'il est impossible de prévenir à 100% les risques d'incendie et que leurs conséquences peuvent être dramatiques (Saint Cyprien-sur-Loire 2008, Paprec 2026).

Ce cahier montre à quelles nuisances serait exposée la ville de Ris-Orangis et tout le secteur si un incendie venait à se produire sur le site.

Même si seuls certains des composants des CSR sont inflammables spontanément dans des conditions exceptionnelles telles qu'une fermentation à la suite d'une contamination, tous sont par nature combustibles et les causes qui peuvent provoquer un incendie sont très nombreuses, accidentelles lors des travaux d'entretien, malveillance, vandalisme. Les installations où on trouve des déchets combustibles sont parmi les plus propices à ces accidents et la base de données ARIA du ministère de la transition écologique en recense des milliers, dont certains se sont produits sur des sites comparables à celui projeté pour Ris-Orangis.

Sous l'action du feu à basse température ils dégagent des fumées toxiques dont les effets sur la santé peuvent engendrer des affections graves voir même la mort en milieu confiné.

En intervenant, les pompiers sont contraints d'utiliser une grande quantité d'eau pour les éteindre, ce qui entraîne inévitablement un drainage des particules épargnées par le feu mais aussi des résidus sous forme de cendres qui se déversent dans les cours d'eau à proximité et dans les nappes phréatiques. La surélévation de la plateforme, qui est un avantage pour le risque d'inondation deviendra un grave défaut, puisqu'elle favorisera l'écoulement des eaux polluées vers le sol et la Seine

Ces déchets dilués dans l'eau ne sont pas récupérables, ils sont ingérés par la faune qui vit dans les milieux aquatiques entrant ainsi dans la chaîne alimentaire et dans nos organismes en passant dans nos assiettes.

VOYONS CE QUE LA SEMOP VEUT METTRE AU MENU DES BANLIEUSARDS DE L'ESSONNE :

Les CSR, (Combustible Solide de Récupération), sont issus des déchets non recyclables. C'est la part auxquels on a ôté les éléments non combustibles. Les CSR répondaient à la norme Européenne (EN 15359) annulée et remplacée par la norme (ISO 21640).

1 - ORIGINES :

- Déchets ménagers non recyclables. (Plastiques, papiers, cartons, textiles, etc.).
- Déchets industriels banals. (Emballage, chutes de production, etc.).
- Déchets du B.T.P. (Bois, plastiques, isolants, etc.).
- Déchets de tri (refus de centre de tri, encombrants, etc.).

2 - COMPOSITION :

La composition est variable en fonction de ses origines et des lieux de collecte. Ils ne sont pas homogènes mais généralement ils reçoivent les produits suivants :

a) MATIERES ORGANIQUES (60% À 80 %) :

- PLASTIQUES (30% à 40 %) - Polyéthylène, Polypropylène, Polystyrène, Polychlorure de vinyle, etc.
- PAPIERS et CARTONS (10% à 30 %) - Journaux, magazines, emballage en papier ou carton, etc.
- TEXTILES (5% à 15%) - Vêtements, tissus non recyclables, etc.
- BOIS (5% à 15 %) - Déchets de bois non traité, meubles, palettes etc.

b) MATIERES MINERALES (10% à 25 %) :

- Verres, métaux, poussières, cendres. (10% à 25 %)
- EAU (5% À 15%) - Variable selon le séchage et l'hygrométrie.
- METAUX (moins de 1%) - Doivent être retirés.
- CHLORE (0,5% à 2%) - Présent dans les plastiques (PVC, etc), à contrôler pour limiter les émissions de HCl (chlorure d'hydrogène).
- SOUFRE (0,1% à 0,5%) - Présent dans certains plastiques et le Caoutchouc.

c) Polyéthylène (PE)

- **Incendie** : Le PE est hautement inflammable et peut propager rapidement les flammes.
- **Émissions toxiques** : En cas d'incendie dans un espace confiné, les fumées peuvent être dangereuses (risque d'intoxication au CO ou aux COV).
- **Pollution** : La combustion du PE contribue aux émissions de CO₂, un gaz à effet de serre.

A noter : Le polyéthylène n'est **pas biodégradable** et sa combustion non maîtrisée aggrave la pollution de l'air. Les réglementations locales encadrent strictement son incinération.

d) Polypropylène

- **Toxicité :** La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone (CO), un gaz inodore et mortel à haute dose, ainsi que des composés organiques volatils (COV) comme le formaldéhyde ou l'acroléine, irritants pour les voies respiratoires.
- **Fumées :** Peuvent provoquer des irritations oculaires et respiratoires.
- **Inflammabilité :** Le polypropylène fond vers **160–170°C** puis s'enflamme vers **325–350°C** en présence d'une source d'ignition.

A retenir : Le polypropylène n'est **pas biodégradable** et sa combustion doit être strictement contrôlée pour limiter les risques pour la santé et l'environnement. En cas d'incendie, il faut utiliser un extincteur adapté (poudre, CO₂) et éviter l'eau (risque de propagation des flammes par les gouttelettes enflammées).

e) Polystyrène - Lorsqu'il brûle, le polystyrène produit principalement :

- **Dioxyde de carbone (CO₂) :** gaz à effet de serre.
- **Monoxyde de carbone (CO) :** toxique, même en faible quantité.
- **Styrène :** composé organique volatil (COV) irritant et potentiellement cancérigène.
- **Benzène :** substance cancérigène avérée.
- **Formaldéhyde :** irritant pour les voies respiratoires.
- **Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) :** certains sont cancérigènes.
- **Fumées noires :** composées de suie et de particules fines (PM2.5 et PM10), nocives pour les poumons.

3 - RISQUES POUR LA SANTE :

- **Inhalation des fumées :** Peut provoquer des irritations des yeux, du nez et de la gorge, des maux de tête, des nausées, voire des troubles respiratoires graves (asthme, bronchite chronique).
- **Exposition prolongée :** Augmente le risque de cancers (poumon, leucémie) en raison de la présence de benzène et de HAP.
- **Particules fines :** Les fumées contiennent des particules ultrafines qui pénètrent profondément dans les poumons et peuvent passer dans le sang.

Lorsqu'il brûle, le Polychlorure de Vinyle (PVC) se décompose en plusieurs substances, dont certaines sont hautement toxiques :

- Gaz chlorhydrique (HCl) : irritant pour les voies respiratoires et corrosif.
- Dioxines et furanes : composés cancérigènes et persistants dans l'environnement.
- Monoxyde de carbone (CO) : gaz incolore et inodore, mortel en cas d'inhalation.
- Benzène : substance cancérigène.
- Fumées noires : particules de suie contenant des résidus de combustion incomplète.
- Autres composés organiques volatils (COV) : potentiellement toxiques.

4 - IMPACTS SUR LES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

a) Polyéthylène :

- **Ingestion par la faune :** Les microplastiques sont ingérés par les poissons, crustacés et oiseaux, provoquant des occlusions digestives, des perturbations hormonales et une accumulation dans la chaîne alimentaire.
- **Contamination chimique :** Le polyéthylène peut adsorber d'autres polluants (métaux lourds, pesticides), aggravant leur toxicité.
- **Déséquilibres écologiques :** Les plastiques modifient les habitats benthiques (fonds marins) et perturbent les écosystèmes côtiers.



b) Polypropylène (PP) :

- Santé humaine : Les microplastiques de PP, comme les autres polymères, sont ingérés via l'eau, les aliments ou l'air. Une étude de 2024 publiée dans *Nature Medicine* a établi un lien entre la présence de microplastiques dans les artères et un risque accru d'infarctus ou d'AVC (risque 4,5 fois supérieur).
- L'OMS estime que nous ingérons en moyenne 5 grammes de plastique par semaine (équivalent d'une carte de crédit), principalement via l'eau et les aliments.
- Environnement : Le PP, comme les autres plastiques, se dégrade en centaines à milliers d'années, s'accumulant dans les écosystèmes aquatiques. Il perturbe la chaîne alimentaire et la biodiversité.

5 - Conséquences sur les écosystèmes et la santé

- **Faune aquatique** : des études, comme celle citée par l'IFREMER, montrent que des huîtres exposées à des billes de polystyrène dans l'eau présentent des **troubles de la reproduction** après seulement deux mois.
- **Santé humaine** : le polystyrène est suspecté d'être un **perturbateur endocrinien** et potentiellement cancérigène selon le Centre international de recherche sur le cancer.
- **Pollution des sols et des nappes phréatiques** : les déchets de polystyrène expansé (PSE) s'accumulent dans les décharges et peuvent libérer des microplastiques dans les sols et les eaux souterraines.

Risques sanitaires :

Le Polychlorure de vinyle (CVM) est classé cancérigène certain par le CIRC depuis 1987. Il est associé aux pathologies suivantes :

- L'angiosarcome hépatique (cancer du foie très rare, ~10 cas/an en France).
- Le carcinome hépatocellulaire (lié aussi à d'autres facteurs comme l'alcool ou les hépatites).

Seuil réglementaire : La limite européenne est fixée à 0,5 µg/L dans l'eau potable. Des dépassements sont régulièrement observés :

- Entre 2014 et 2023, 6.410 dépassements ont été recensés (soit ~3 % des prélèvements).
- Certains cas ont atteint 1.400 fois la limite.

CONCLUSION :

Quelques que soient les précautions prises, un risque majeur d'accident et de pollution est bien là. Installer ce stockage dans un secteur à forte densité de population est une folie.

Imposer cela à des êtres vivants à qui on n'a rien demandé, qui n'en tireront aucun avantage et dont la ville verra son image dégradée est une nouvelle preuve du mépris que cette « élite » parisienne a pour les banlieues populaires. **La maire de Ris-Orangis et les habitants vous le disent clairement : vous n'êtes pas les bienvenus.**

----- 0 -----

Sources :

- Ministère de la Santé – Eau et CVM
- ARS Occitanie – Fiche CVM
- Rapport de l'INERIS (janvier-mars 2026) : Bulletin de veille microplastiques n°22.
- Guide de l'OMS sur les microplastiques dans l'eau potable (2025) : OMS (référence citée dans nouvojour.fr).